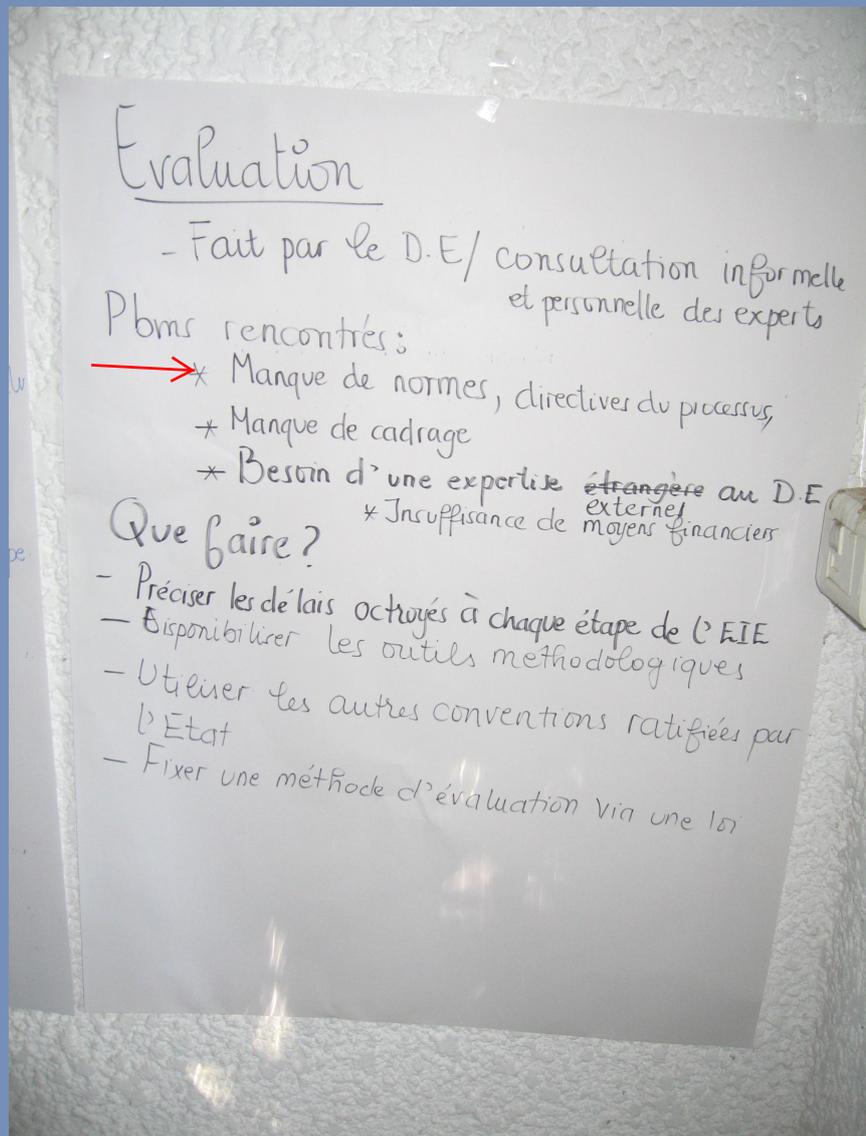


## Mémoire sur des Normes et Standards Environnementaux

NCEA – Mémoire du Secrétariat de la NCEE  
(version finale 01 Février 2012)

### Burundi





---

## Mémoirendum du Secrétariat de la CNEE

---

**A :** Le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (le MEEATU)

**De :** La Commission Néerlandaise pour l'Evaluation Environnementale (la CNEE) :

Par : Mme. VAN BOVEN Gwen, Secrétaire Technique de la CNEE

Demandé par le MEEATU, dans le cadre du programme de collaboration 2011-2013 avec la CNEE sous le protocole de collaboration du 10-01-2011.

**Date** 01-02-2012

**Sujet** **Mémoirendum sur des Normes et Standards Environnementaux – Burundi (Version Finale 01-02-2012)**

**Notre référence :** 2012-001

---

# Mémoire sur des Normes et Standards Environnementaux – Burundi

1 février 2012  
Gwen van Boven

## 1. Contexte

Le Burundi n'a pas encore fixé ses normes environnementales nécessaires pour la mise en œuvre et mise en respect de sa gestion environnementale. Pourtant son système de gestion environnementale est basé sur le principe de vérification de conformité des activités par rapport aux normes et standards environnementaux. Sans normes il est impossible de vérifier cette conformité et par conséquent ce manque signifie une lacune importante dans le système de gestion environnementale Burundais.

Deux voies peuvent être considérées pour résoudre ce problème :

- 1) le Burundi développe ses propres normes et standards environnementaux ;
- 2) le Burundi adopte d'abord et formellement les normes et standards environnementaux en vigueur au plan régional ou international, et au fur et à mesure il les adapte vers un système national des normes et standards environnementaux.

En tant que membre de l'East African Community le Burundi, représenté par la Direction de l'Environnement du MEEATU, fait partie d'un programme d'harmonisation du cadre normatif pour l'environnement. La CNEE ne connaît pas les éléments spécifiques de ce programme, mais le MEEATU a indiqué un manque de progrès de la part du Burundi pour plusieurs raisons : budgétaire, technique, et langue.

## 2. Demande

En décembre 2011, dans le cadre du Programme d'appui au système d'EIE au Burundi, la Direction de l'Environnement (DE) du MEEATU a demandé la CNEE un soutien en ce qui concerne le développement des normes et standards environnementaux pour le Burundi. Il s'agit d'une demande d'information sans vouloir doubler les efforts déjà prises dans le cadre dudit programme d'harmonisation régional.

La DE a demandé la CNEE de collectionner quelques exemples des normes environnementales internationales afin de pouvoir apprécier leur applicabilité dans le contexte Burundais. Si cette appréciation soit positive, le pays pourrait choisir la deuxième voie comme présenté ci-dessus. L'avantage serait d'avoir une solution temporaire au lieu du vacuum qui existe actuellement. Dans ce présent mémo, la CNEE donne un tour d'horizon des normes et standards internationaux.

### 3. Normes et Standards environnementaux

Sans être exhaustive, la CNEE a pu collectionner les normes et standards de plusieurs organismes internationaux pertinents. Il s'agit de :

- La Banque Mondiale (BM)
- La Société Financière Internationale (SFI)
- L'OMS : L'Organisation Mondiale de la Santé
- L'Union Européenne (UE)
- Autres (CEPF,...)

Dans ce chapitre, la CNEE présente les liens directs aux pages des sites web de ses organismes où se trouvent les documents des normes et standards environnementaux. En plus, en annexe à ce mémo, se trouvent les documents eux-mêmes. Où possible, elle a inclus les versions françaises de ces documents.

#### BM / WB

La Banque Mondiale a développé des politiques opérationnelles (POs) qui guident leurs investissements en termes des impacts environnementaux et sociaux.

- L'ensemble de ces politiques opérationnelles sont accessible via la page suivante:
  - <http://go.worldbank.org/AGQ0Y93K20>
- La page fournit des liens aux POs suivantes:
  - PO401 : Evaluation environnementale (avec annexes A,B,C)
  - PO404 : Habitats naturels (avec annexes A,B)
  - PO409 : Lutte antiparasitaire
  - PO410 : Populations autochtones (avec annexes A,B,C)
  - PO412 : Réinstallation involontaire des personnes (avec Annexe A)
  - PO436 : Forêts (avec Annexe A)
  - PO437 : Sécurité des barrages
  - PO600 : Financement de la banque
  - PO750 : Voies d'eau internationales
  - PO760 : Projets dans des zones en litige
  - PO860 : Prêts à l'appui des projets de développement
  - PO1100 : Passation des marchés
  - PO1320 : Financement accordé en complément à un prêt d'investissement

En plus, la Banque Mondiale a élaboré des Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (2007). Ces directives ont plus ou moins remplacé le "Pollution prevention and abatement handbook"(1998) de la Banque Mondiale.

- La page suivante donne accès à l'ensemble de ces directives (en Anglais !) :
  - [http://www1.ifc.org/wps/wcm/connect/Topics\\_Ext\\_Content/IFC\\_External\\_Corporate\\_Site/IFC%20Sustainability/Overview/SiteMap](http://www1.ifc.org/wps/wcm/connect/Topics_Ext_Content/IFC_External_Corporate_Site/IFC%20Sustainability/Overview/SiteMap)
- Le mémo devient trop lourd quand on inclut tous ces directives en annexe à ce mémo. On se limite alors aux directives générales, qui se trouvent également sur la page suivante :
  - <http://www1.ifc.org/wps/wcm/connect/554e8d80488658e4b76af76a6515bb18/Final%2B-%2BGeneral%2BEHS%2BGuidelines.pdf?MOD=AJPERES>

## SFI/IFC

La Société Financière Internationale/ International Finance Institute est l'institution du Groupe de la Banque Mondiale chargée des opérations avec le secteur privé. Elle a publié un manuel sur la prévention et réduction de pollution, ainsi que des Politiques et Critères de performance en matière de durabilité sociale et environnementale. Les deux ressources sont beaucoup utilisées au plan mondial :

- IFC Pollution Prevention and Abatement Handbook – en anglais et accessible sur
  - [http://www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/Content/Publications\\_Handbook\\_PPA\\_H](http://www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/Content/Publications_Handbook_PPA_H) (à commander ou à télécharger en version PDF)
- SFI Politiques et Critères de performance en matière de durabilité sociale et environnementale 2006 – version française :
  - [http://www.ifc.org/ifcext/enviro.nsf/AttachmentsByTitle/pol\\_PerformanceStandards2006\\_full\\_French/\\$FILE/IFC+Performance+Standards\\_French.pdf](http://www.ifc.org/ifcext/enviro.nsf/AttachmentsByTitle/pol_PerformanceStandards2006_full_French/$FILE/IFC+Performance+Standards_French.pdf)
- Attention, ces CP ont été révisés, mais ces CP révisés n'ont pas encore été traduits en français. On inclut donc ici la version en anglais : 'IFC's policy on environmental and social sustainability (2012)' – qui sera traduite en 2012. Entre temps, le site web donne accès aux documents pertinents en Anglais
  - IFC's Sustainability Framework (2012)  
[http://www1.ifc.org/wps/wcm/connect/topics\\_ext\\_content/ifc\\_external\\_corporate\\_site/ifc+sustainability+framework/2012+edition/2012-edition#SustainabilityPolicy](http://www1.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/ifc+sustainability+framework/2012+edition/2012-edition#SustainabilityPolicy)

## OMS / WHO

L'Organisation Mondiale de la Santé considère comme une de ses fonctions essentielles l'élaboration de directives mondiales qui garantissent une utilisation appropriée des données factuelles. Ses directives sont conformes aux meilleures pratiques acceptées sur le plan international, et établies sur une utilisation appropriée des données factuelles.

Les directives de l'OMS sont très spécifiques et les documents sont lourds et plusieurs. Pour ces raisons, on ne les inclut pas dans les annexes à ce mémo, mais on se limite à fournir les liens pertinents sur l'internet :

- La page qui donne accès à l'ensemble de ces directives en anglais se trouve à :
  - <http://www.who.int/publications/guidelines/en/index.html>
- En ce qui concerne plus spécifiquement la santé environnementale, l'OMS distingue trois catégories de directives, qu'on trouve sur cette page :
  - [http://www.who.int/publications/guidelines/environmental\\_health/en/index.html](http://www.who.int/publications/guidelines/environmental_health/en/index.html)
- Certaines directives ont été traduites en français et sont accessibles sur la page suivante :
  - <http://www.who.int/publications/guidelines/fr/index.html>

## UE

La directive de l'Union Européenne en ce qui concerne la lutte contre la pollution s'appelle 'Integrated Pollution Prevention and Control – IPPC'.

- Le site web principal est en Anglais et donne accès à tous les documents de référence :
  - <http://eippcb.jrc.es/reference/>
- Une page d'accueil existe en Français sur :
  - <http://www.ineris.fr/ippc>
- On peut y trouver la traduction de certains documents sur la page :

- <http://www.ineris.fr/ippc/node/10>.

#### **Autres**

- **Le CEPF** – le Fond de partenariat pour les écosystèmes critiques. Le CEPF évalue non seulement les mérites techniques d'un projet, mais également ses ramifications sociales et environnementales. Pour cela, le CEPF a développé leurs politiques de sauvegarde, voir en annexe ci-joint. La version française de ces politiques se trouvent en ligne sur la page:
  - [http://www.cepf.net/grants/Pages/politiques\\_de\\_sauvegarde.aspx](http://www.cepf.net/grants/Pages/politiques_de_sauvegarde.aspx)